

# Force Ouvrière

*Section AXA France*

*Le 11 Avril 2007*

## SALAIRES 2007

***La direction veut gagner la préférence !  
C'est le moment ou jamais de le prouver !***

Nous savons tous à quel point il est difficile de réaliser l'unité d'action syndicale à AXA même sur les salaires. Alors **Force Ouvrière** estime que l'information qui nous vient du groupe GMF doit être communiquée à tous. En effet les 6 organisations syndicales représentatives dans ce groupe ont lancé, dans l'unité, une pétition commune pour réclamer :

- ❖ Une augmentation générale des salaires de 2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- ❖ Le maintien d'un écart positif de 0,7 % par rapport à l'inflation réelle telle qu'elle sera constatée en fin d'année.
- ❖ La revalorisation des bas salaires en appliquant un minimum d'augmentation annuelle de 700 €
- ❖ Une revalorisation de la prime de vacances pour les cadres et les non cadres.
- ❖ Une prime exceptionnelle de 1500 €

Bien que notre syndicat **Force Ouvrière** ait défini ses propres revendications, 5 % avec un minimum de 150 euros par mois entre autres, nous décidons de nous rallier aux revendications des 6 organisations syndicales du groupe GMF.

**Force Ouvrière** propose de reprendre intégralement ces revendications dans l'unité à AXA.

Ce n'est un secret pour personne, il existe entre les syndicats des divergences sur plusieurs questions. Mais quand il s'agit de la feuille de paie, du salaire et du pouvoir d'achat, il faut savoir faire des compromis dès lors qu'ils sont conformes aux intérêts des salariés.

Nous avons, à de nombreuses reprises et à juste titre été sollicités par un grand nombre de salariés de l'entreprise sur ce sujet, nous ne pouvons l'ignorer !

Les salaires pratiqués à AXA sont du même acabit que ceux pratiqués à la GMF. Il y a eu à la GMF des résultats excellents. En ce qui concerne AXA, les bénéficiaires déjà exceptionnels en 2005 ont encore atteint des sommets en 2006 pour dépasser la barre des 5 milliards d'euros.

**Alors, y aurait-il une seule raison de ne pas satisfaire ces revendications naturelles au sein d'AXA ?**

A titre d'exemple et sur le périmètre AXA France, une prime de 1500 euros versée aux 10 000 salariés administratifs représente 15 millions d'euros soit une infime partie des bénéfices de 2006. Une augmentation générale de 2,5 % représenterait un montant annuel de l'ordre de 10 millions d'euros pour ces mêmes salariés, soit 0,5 % des bénéfices réalisés au niveau du Groupe, une goutte d'eau !

Si nous quantifions les montants représentés c'est pour souligner l'injustice dont sont victimes les salariés et l'hypocrisie des positions patronales. François PIERSON, se satisferait-il d'une augmentation de 1,3 % sur 30 000 euros ?

Mais la vraie raison pour laquelle ces revendications doivent être satisfaites, c'est la défense du pouvoir d'achat. Si les augmentations de salaires sont inférieures à l'inflation cela conduit, en pratique, à une baisse du salaire. Or cela fait plusieurs années que c'est le cas et il est plus que temps d'y mettre un terme.

**Il n'y a aucune raison que ce qui a été réalisable à la GMF ne le soit pas à AXA !**

Les intérêts des salariés sont en tout point identiques !

À l'occasion de la première réunion de négociation du 3 Avril dernier, c'est sans vergogne que la direction nous a proposé : 0,3 de mieux pour les non cadres et 0,15 pour les cadres de classe 5 et 6 au 1<sup>er</sup> mai 2007. Pour les classes 7, c'est circulez il n'y a rien à voir !

Et dire que la direction veut gagner la préférence de ses salariés et elle souhaite que nous vivions confiant, nous ne voyons pas comment elle pourrait ne pas répondre favorablement aux besoins des salariés, occasion leur est donnée de passer à l'acte.

Alors, comme cette dernière semble quelque peu réticente à revoir sa copie, notre syndicat **Force Ouvrière** propose la mobilisation dans l'unité pour obtenir ces revendications. C'est la raison pour laquelle nous avons convié toutes les organisations syndicales à une rencontre le vendredi 13 avril pour décider des modalités d'actions communes (pétition, assemblée générale, arrêt de travail...).

Pour obtenir :

- ◆ **Une augmentation générale des salaires de 2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2007,**
- ◆ **Le maintien d'un écart positif de 0,7 % par rapport à l'inflation réelle telle qu'elle sera constatée en fin d'année,**
- ◆ **La revalorisation des bas salaires en appliquant un minimum d'augmentation annuelle de 700 €**
- ◆ **Une revalorisation de la prime de vacances pour les cadres et les non cadres,**
- ◆ **Une prime exceptionnelle de 1500 €**